



DIRECTION DE
L'INDUSTRIE DES MINES
ET DE L'ÉNERGIE DE
NOUVELLE-CALÉDONIE

Direction Industrie

1ter rue Unger
BP 465
98845 Nouméa Cedex

Téléphone :
27 02 30

Télécopie :
27 23 45

Le Directeur,

à

Nouméa, le - 4 NOV 2013

Monsieur le gérant de la société
SDP le marlin bleu
BP 10028
98805 Nouméa Cedex

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
Dossier ID : 1186
Pièce jointe : Courrier n°CS13-3160-SI-966/DIMENC du 09/04/2013

Monsieur,

N° CS13-3160-SI-2784
DIMENC

Je vous sollicitais, par courrier ci-dessus référencé, en date du 09/04/2013 afin de régulariser la situation administrative de vos installations au regard de du code de l'environnement de la province Sud (livre IV – Titre I: Installations classées pour la protection de l'environnement).

Sauf erreur de ma part, ce courrier, dont je vous joins la copie, est resté sans réponse à ce jour.

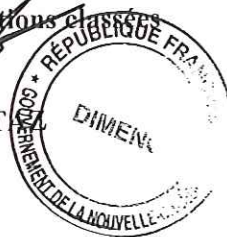
Je vous invite en conséquence à fournir dans les meilleurs délais les éléments demandés à Madame la Présidente de l'assemblée de la province Sud – Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie, BP 465 – 98845 Nouméa cedex.

Faute de réponse de votre part sous un délai d'un mois, il pourra être fait application des sanctions administratives prévues dans l'article 416-2 du code précité (suspension ou arrêt de l'installation).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

**Le Chef du service de l'industrie
Inspecteur des installations classées**

Justin PILOT



*Copie : Monsieur MALAVAL
Responsable environnement Mairie de Païta
BP 7
98890 Païta*